



Rapport du Président du Jury

Examen professionnel d'adjoint territorial d'animation de 1^{ère} classe – Session 2014

Ce rapport s'adresse à l'ensemble des candidats désireux de passer cet examen professionnel ainsi qu'aux organismes de formation préparant les candidats soucieux de progresser dans leur carrière.

Il s'agit de dresser un bilan statistique du déroulement de cet examen professionnel, mais surtout d'apporter l'analyse du jury sur les prestations des candidats, qu'il s'agisse de l'épreuve écrite ou orale.

Bruno SANGLINE

**1^{er} adjoint au Maire de Bouc-Bel-Air
Membre du bureau de la Communauté du Pays d'Aix**

1 - PROPOS INTRODUCTIFS

A. Le cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation :

Les adjoints territoriaux d'animation constituent un cadre d'emplois d'animation de catégorie C. Ce cadre d'emplois comprend les grades :

- d'adjoint territorial d'animation de 2^{ème} classe,
- d'adjoint territorial d'animation de 1^{ère} classe,
- d'adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe,
- d'adjoint territorial d'animation principal de 1^{ère} classe.

B. Les missions des adjoints territoriaux d'animation :

Les adjoints territoriaux d'animation interviennent dans le secteur périscolaire et dans les domaines de l'animation des quartiers, de la médiation sociale, du développement rural, de la politique du développement social urbain et de l'organisation d'activités de loisirs. Ils peuvent intervenir au sein de structures d'accueil ou d'hébergement.

Les adjoints territoriaux d'animation de 2^{ème} classe ont vocation à être placés sous la responsabilité d'un adjoint territorial d'animation des grades supérieurs ou d'un animateur territorial et participent à la mise en œuvre des activités d'animation.

Les adjoints territoriaux d'animation de 1^{ère} classe ainsi que les adjoints territoriaux d'animation principaux de 2^{ème} et de 1^{ère} classe mettent en œuvre, éventuellement sous la responsabilité d'un animateur territorial, des activités nécessitant une compétence reconnue.

Dans le domaine de la médiation sociale, les adjoints territoriaux d'animation peuvent participer, sous la responsabilité d'un animateur territorial ou d'un agent de catégorie A et en collaboration avec les agents des services intervenant dans ce domaine, aux actions de prévention des conflits ou de rétablissement du dialogue entre les personnes et les institutions dans les espaces publics ou ouverts au public.

C. Organisation de l'examen professionnel par le CDG 13 :

En 2014, sur le plan régional, l'examen professionnel d'adjoint territorial d'animation de 1^{ère} classe a été organisé par le CDG 13 selon le calendrier suivant :

Période de retrait des dossiers d'inscription	Du mardi 5 novembre 2013 au mercredi 4 décembre 2013
Date de clôture des inscriptions	Le jeudi 12 décembre 2013
Date de l'épreuve écrite	Le mardi 18 mars 2014
Dates de déroulement de l'épreuve orale	Du lundi 19 mai 2014 au jeudi 22 mai 2014

2 - LES DONNEES DE LA SESSION 2014

A. Le profil des candidats

L'âge moyen des 201 candidats inscrits à l'examen professionnel d'adjoint territorial d'animation de 1^{ère} classe est de 39 ans. Il s'agit majoritairement de femmes (68 % des candidats inscrits).

93,8 % des candidats à cet examen sont issus de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et 51,3 % du seul département des Bouches-du-Rhône.

Le taux d'absentéisme relevé lors de la session 2014 de l'examen professionnel d'adjoint territorial d'animation de 1^{ère} classe est faible (4,5 %, soit 192 candidats présents sur 201 candidats inscrits).

3 - LES EPREUVES DE L'EXAMEN D'AJOINT TERRITORIAL D'ANIMATION DE 1^{ère} CLASSE

A. L'épreuve écrite

a) La nature de l'épreuve écrite :

Il s'agit d'une épreuve écrite à caractère professionnel portant sur les missions incombant aux membres du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation. Cette épreuve consiste, à partir de documents succincts remis aux candidats, en trois à cinq questions appelant des réponses brèves ou sous forme de tableaux et destinées à vérifier les capacités de compréhension des candidats et leur aptitude à retranscrire les idées principales des documents (durée : une heure et trente minutes ; coefficient : 2).

Le sujet de la session 2014 comprend 4 documents d'une page chacun et comporte 5 questions portant respectivement sur :

- l'impact de la mise en place d'un projet éducatif de territoire sur l'organisation et le contenu de l'accueil et des activités périscolaires,
- la conception d'un projet de résidence d'artistes au sein d'un centre de loisirs,
- la signification de différents sigles évoqués dans les documents qui composent le sujet,
- le projet d'école numérique développé par la ville de Versailles,
- l'éducation prioritaire et la ségrégation scolaire.

b) Les résultats de l'épreuve écrite

Après avoir délibéré, le jury qui s'est réuni le vendredi 18 avril 2014 a validé la liste des 186 candidats admis à participer à l'épreuve orale (c'est-à-dire tous les candidats ayant obtenu une note supérieure ou égale à 5/20).

Pour cette épreuve écrite, la moyenne des notes obtenues par l'ensemble des candidats est de 9,7 / 20 et 53,6 % des candidats ont obtenu une note inférieure à 10 / 20.

Sur la forme, les candidats ont rarement acquis le minimum de « technicité » requise par l'épreuve écrite administrative : rigueur et clarté des énoncés.

Les réponses étaient, pour une grande majorité des copies, souvent désordonnées.

Il est à noter également un nombre important de fautes d'orthographe rendant parfois difficile la lecture de certaines réponses.

Sur le fond, les 5 questions balayaient les enjeux éducatifs actuels et les questions aiguillaient les candidats vers une réponse structurée.

Ainsi, un grand nombre de candidats a correctement appréhendé cette épreuve, en commençant par les questions qui leur semblaient être les plus abordables, et

en déroulant les réponses dans un ordre leur permettant de gérer leur temps, ou leurs connaissances.

Malheureusement, certains candidats n'ont pas pris le temps de bien lire les questions, le principal écueil tenant ainsi à cette mauvaise lecture des énoncés.

B. L'épreuve orale

a) La nature de l'épreuve orale :

L'épreuve orale de l'examen d'adjoint territorial d'animation de 1^{ère} classe consiste en un entretien d'une durée de quinze minutes. Cet entretien est destiné à permettre au jury d'apprécier l'expérience professionnelle des candidats, leur motivation et leur aptitude à exercer les missions qui leur seront confiées. Il débute par une présentation d'une durée maximum de cinq minutes, par les candidats, de leur expérience professionnelle ; celle-ci est détaillée dans le document retraçant l'expérience professionnelle que chaque candidat fournit au moment de son inscription et communiqué au jury en amont de l'audition de chaque candidat.

b) Les résultats de l'épreuve orale :

Le coefficient appliqué à l'épreuve orale est supérieur à celui de l'épreuve écrite (respectivement coefficients 2 et 3). La préparation des candidats à l'épreuve d'entretien doit donc être particulièrement soignée. L'écart constaté entre les notes obtenues à l'écrit et celles délivrées à l'oral (3,6 points d'écart) témoigne de cette prise de conscience par les candidats.

Moyenne des notes obtenues à l'épreuve écrite (rappel)	Moyenne des notes obtenues à l'épreuve orale
9,7 / 20	13,3 / 20

Le jury a apprécié chez une grande majorité des candidats une préparation sérieuse et seuls quelques candidats n'ont pas pu ou su se préparer à cette épreuve d'entretien.

Dans le cas des meilleurs candidats, le jury a apprécié leur capacité à se projeter dans des situations de responsabilité au regard de leur cadre d'emploi et à décrire des démarches et des organisations capables de répondre aux besoins des missions qui pourraient leur être confiées.

L'épreuve orale a été l'occasion de découvrir la multiplicité des profils et des fonctions effectivement exercées par les candidats. Pour autant, cette diversité n'a en aucun cas empêché une évaluation équitable de chaque candidat. En effet, le guide d'évaluation utilisé par les membres du jury a permis de garantir cette équité dans la notation.

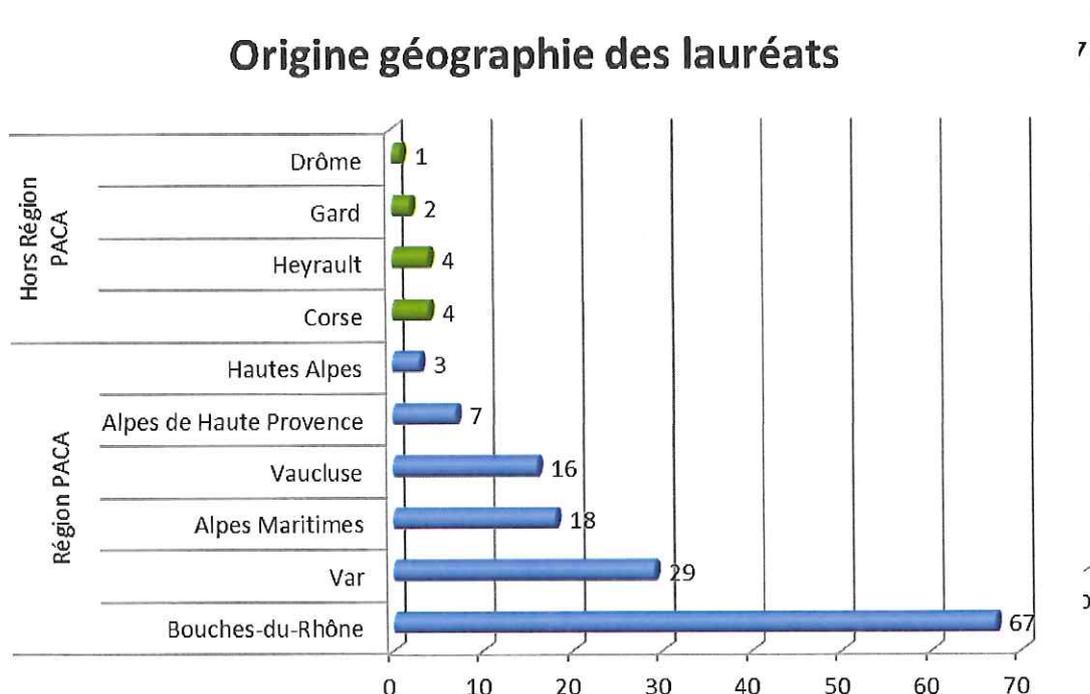
A l'issue de sa réunion du 5 juin 2014, le jury a validé la liste des 151 lauréats de l'examen professionnel (soit l'ensemble des candidats dont la moyenne des deux notes était supérieure ou égale à 10 / 20).

C. Le profil des lauréats

La moyenne d'âge des 151 lauréats est de 37 ans et 65,6 % sont des femmes. La grande majorité des lauréats de la session 2014 de l'examen professionnel d'adjoint territorial d'animation de 1^{ère} classe est domiciliée dans la région Provence Alpes Côte d'Azur (92,7 % de l'effectif).

Origine géographique des candidats

Origine géographique des lauréats



Le jury constate que le niveau des résultats obtenus à l'épreuve écrite révèle des difficultés en matière de rédaction administrative de la part d'une majorité des candidats.

L'impréparation de certains candidats invite à rappeler qu'il existe des notes de cadrage utiles à la préparation aux épreuves de cet examen professionnel. Ces documents sont disponibles sur le site internet du CDG 13 et de certains autres centres de gestion.

Le jury constate également une baisse sensible du niveau d'orthographe et de la maîtrise de la langue française en général qui se révèlent préjudiciables à la lecture et à la compréhension des copies. Or, de par ses fonctions, l'adjoint d'animation territorial de 1^{ère} classe peut être amené à rédiger des notes, des projets et des rapports à son administration. Les compétences rédactionnelles ne doivent donc en aucun cas être négligées.

L'épreuve orale s'est déroulée avec sérénité, et le jury tient à remercier les candidats pour la courtoisie dont ils ont fait preuve à l'égard de ses membres.

Enfin, le président et les membres du jury souhaitent remercier l'ensemble des agents du CDG 13 impliqués dans l'organisation matérielle, réglementaire et technique de cet examen, qui ont été excellentes et ont permis à tous de travailler dans de très bonnes conditions.

Bruno SANGLINE

1^{er} adjoint au Maire de Bouc-Bel-Air

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.